

Conseil Municipal  
Commune de Faux-la-Montagne  
Séance du 09 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 09 octobre à vingt heure, le Conseil Municipal de la Commune de Faux-la-Montagne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Faux-la-Montagne, sous la présidence de Madame Catherine Moulin, Maire.

Convocation du conseil le 02/10/2025

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : Présent-es : Christophe BAUMGARTEN, Alain DETOLLE, Francis HOEZELLE , Olivier MARTIN, Régis MOREL, Catherine MOULIN, Françoise ROMANET, Nathalie VERGEON.

Absent-es : Victoire BEAUJOU , Catherine Lesnes, Noémie SERRU.

Pouvoirs :

Catherine Lesnes à Françoise Romanet,

Victoire Beaujou à Catherine Moulin

Absent.e.s excusés : Catherine Lesnes, Victoire Beaujou

Secrétaire : Francis Hoezelle, sur proposition et validation du Conseil.

Nombre de membres composant le conseil : 11	<b>DELIBERATION</b>	
En exercice : 11	Arrivée en Préfecture le :	
Présents : 8	Publiée le :	
Représentés : 2	Exécutoire le :	
Absents/Excusés : 3		
<b>SENS DU VOTE</b>		
Unanimité	Majorité	Rejet
OUI	Nombre de voix pour : 10	
	Nombre de voix contre : 0	
	Abstention : 0	

**DCM 2025/57 : Délibération modificative budget principal parts sociales**

Madame le maire explique au conseil municipal que la prise de parts sociales au sein de la SCIC l'ARBAN en lien avec le projet Travaux Pratiques nécessite la réalisation d'une délibération modification du budget.

Elle propose donc au conseil municipal de prendre la DM suivante :

dépenses d'investissement

203 : - 2500 €

dépenses de fonctionnement

261 : + 2500 €

Le conseil municipal à l'unanimité valide la décision modificative présentée ci-dessus,

A Faux-la-Montagne, le 10 octobre 2025

La maire  
Catherine MOULIN

L'adjoint,  
Francis HOEZELLE



